



COMPTE RENDU AUDIO CONFÉRENCE DU 05/06/2020

Toutes les semaines les OS sont invitées par la direction pour faire un point sur la reprise d'activité au niveau départemental.

SIP : Campagne IR

- accueil téléphonique : 14 101 appels honorés ;
- accueil téléphonique sur RDV : 1 364 RDV ;
- E contacts : 1877 E-contacts ;
- courriels balf US : 1194 reçus.

Pour la Directrice, on assiste à une montée en puissance des demandes de renseignements téléphonique. (+46 % / 2019).

L'accueil physique :

Comme nous sommes à une semaine de l'échéance et que le dépôt des déclarations papier n'est pas flagrant...

La Directrice a demandé l'ouverture dans APRDV de la prise de rendez-vous aux contribuables. Elle nous certifie qu'il sera procédé au contre-appel avec une prise de RDV uniquement si le contre-appel n'a pas solutionné la demande de l'utilisateur.

Solidaires 52 demande la cadence des RDV, ils seront paramétrés par tranches de 20 minutes avec une pause entre chaque RDV assez grande pour permettre à l'agent d'aérer et de nettoyer l'espace.

Lors du contre-appel, il sera précisé à l'utilisateur de venir avec un masque.

Solidaires 52 :

1/ **en cas d'absence de masque**, l'agent d'accueil en fournira un jetable.

2/ **en cas de mise à disposition de documents**, l'utilisateur ainsi que l'agent en présentiel, devront se désinfecter les mains au gel hydroalcoolique.

A ce jour, 6 accueils physiques réalisés dans les SIP.

La Directrice propose d'apporter un renfort aux SIP durant la campagne d'accueil physique, 1 agent du PUC et 1 IP seront mobilisés « nous n'avons pas de moyens colossaux »

Pour faire suite à la mise en place de l'accueil physique à la cité administrative :

A compter du lundi 8 juin 2020, l'entrée du personnel de la cité administrative se fera par la porte située rue Dutailly. Cette modification a pour but de différencier l'accès du personnel et

celui des usagers reçus sur rendez-vous. Les badges d'accès seront automatiquement modifiés pour permettre l'accès à la porte de la rue Dutailly.
L'accès à l'actuelle porte du personnel ne sera plus autorisé à partir de lundi 8 juin 2020.

Solidaires 52 demande si les règles de distanciation sont respectées en empruntant ces escaliers exigus. La direction répond que oui.

Ce plan de circulation permet à l'agent d'accueil d'aller ouvrir aux usagers ayant RDV à la porte du personnel. L'utilisateur devra sonner pour être accueilli.
La sortie de l'utilisateur se fera par l'accès principal, programmé à cet effet.

Par ailleurs, un syndicat demande si tous les services demandeurs de plexis ont été pourvus. Le Directeur Adjoint répond par l'affirmative

Pour Solidaires 52, la crise n'est pas terminée. Nous signalons qu'il existe encore 37 Clusters dans le Grand-Est.

La priorité numéro un, qui doit être l'élément déterminant, est la **protection des agents et des usagers**.

SIE :

Au 02/06/2020 : 2592 demandes d'entreprises concernant le fonds de solidarité pour un montant de 6 millions d'euros, et 270 demandes de report d'échéance pour 1 965 000 euros.

La date limite de dépôt des bilans d'activité étant repoussée au 30/06, il en est de même pour la déclaration des revenus.

Mutations :

Comme annoncé dans la note de campagne des mutations locales, 3 audioconférences sont programmées à compter de 8 juin :

– Services de la Cité administrative : **le 8 juin à 10 H ;**

– Services de la direction, du CFP de Langres et trésoreries d'Andelot, de Bourmont, de Nogent, de Chateauvillain , de Chalindrey, de Bourbonne les Bains et de Prauthoy :
le 8 juin à 14 H ;

– Services des CFP de Saint-Dizier et de Joinville et trésorerie de Wassy : **le 9 juin à 10 H.**

Ces audio-conférences sont ouvertes aux chefs de services et aux agents intéressés par le mouvement local.

Les modalités de connexion aux audio-conférences sont les suivantes :

- Numéro d'appel : 08 05 300 366 (appel gratuit, depuis un téléphone fixe ou mobile)
- Code PIN Participant : 471 267 93 suivi de la touche #

La direction nous informe d'une erreur dans le tableau des postes vacants, en réalité tous les postes vacants ne seront pas comblés...

Solidaires 52 :

Si 2 ALD affectés dans un même service où il existe 1 poste vacant, il serait normal d'appliquer la règle de l'ancienneté.

Il est évoqué la priorité handicap, qui est une priorité absolue, donc si un agent bénéficie de cette priorité, il obtiendra la commune demandée.

Télétravailleurs :

En régime dit dérogatoire :

- maintien pour les agents pour raison de santé et pour garde d'enfants en bas âge ;
- pour tous les autres agents, l'objectif est un retour en présentiel.

En régime dit classique :

- retour à la normale.

A noter qu'une nouvelle campagne de télétravail sera normalement lancée en septembre.

Ordonnance du 15 avril 2020 relative à la reprise de jours d'ARTT : les CDS ont été destinataires des feuilles de calculs pour validation. Les remontés à la direction ont pris du retard à cause des problèmes de messagerie. Le Directeur Adjoint nous informe que cette étape sera finalisée pour lundi. La responsable RH précise que 98 % des données étaient fiables.

Les syndicats s'inquiètent des CA posés par les agents sur la première période du confinement : seront-ils bien pris en compte bien que ce ne soient pas des ARTT ?

Le Directeur Adjoint et la responsable RH affirment que cela n'aura aucune incidence.

Report des congés 2019 : Solidaires 52 souligne que les jours n'ont pris en 2019 dans la limite de 5 jours ne seront pas perdus d'après O Dussopt. La Directrice ne connaît pas les modalités directionnelles de cette décision.

Écrêtement des heures mai/juin : la responsable RH indique que cela concerne 56 agents. A priori, pour la majorité de ces agents, les compteurs de juin seront complétés dans la limite des 12H. Pour les agents disposant de volumes horaires beaucoup plus conséquents, la direction réfléchit à un dispositif adapté.

Prime : la Directrice précise qu'elle doit être attribuée aux agents ayant travaillé plus que la normale... *vaste sujet*. Elle ajoute qu'elle ne dispose pas d'éléments supplémentaires.

Fusion des bases pour la création du SDIF : Solidaires 52 demande si le recouvrement de la taxe foncière 2020 sera de la compétence du SIP de Chaumont concernant les bases de Joinville et de Langres, dans la mesure où le SIP est en charge du recouvrement du CDIF. Le Directeur Adjoint affirme que le recouvrement des différentes TF 2020 resteront de la compétence des services actuels : trésoreries et SIP.

Une nouvelle audio conférence se tiendra jeudi 18 juin à 14H00.

N'hésitez pas à nous contacter, nous faire remonter vos craintes, vos difficultés...